



La DRFiP 44, une direction pyromane ?

Suite à la suppression de la marguerite (central téléphonique de l'ancienne trésorerie de Nantes Cambronne), les collègues en charge du recouvrement ont demandé à rencontrer la Direction, accompagnés de l'intersyndicale FO – CFDT – CGT - SNUI/SUD. Leurs conditions de travail deviennent ingérables. Ils passent leur temps à répondre au téléphone : or, la moitié des appels ne les concernent pas ! Pire! Ils n'ont pas accès aux applications pour répondre à certains usagers habitant hors de la compétence géographique du SIP!



Imaginez cet usager qui a appris par voie de presse, qu'aux Finances Publiques, il trouvera un interlocuteur fiscal unique : de quoi lui faire monter le ton !

Pendant ce temps, les charges qui incombent aux agents ne se font pas, comme par exemple les changements d'adresse... ce qui va provoquer des nouvelles charges de travail. Ex : appels téléphoniques (encore?) et mails des usagers mécontents, délais à accorder du fait de la réception tardive des avis, etc....L'effet boule de neige !

La Direction a fait la proposition de réactiver la marguerite une semaine au moment des échéances.

Résultat : ce qui était initialement une proposition s'est transformé en "relevé de décision" lorsque l'administration a adressé (la veille des vacances, un hasard sans doute!) son compte-rendu de la réunion du 14 octobre?

La Direction voudrait mettre le feu aux poudres qu'elle ne s'y prendrait pas autrement



Bon à savoir !

Maintien du demi-traitement en cas de maladie, CLM et CLD : un nouveau décret vient de préciser que les fonctionnaires ayant épuisé leur droit statutaire à congé de maladie, congé de longue maladie ou de longue durée, conserveront le bénéfice du maintien du demi-traitement, en cas d'attente d'une décision de l'administration en matière de reclassement, réintégration, mise en disponibilité ou mise à la retraite pour invalidité (décret n°2011-1245 du 5 octobre 2011 paru au JO du 7 octobre 2011 entrant en vigueur le 8 octobre, lendemain de sa parution).



Le retour de la garantie ... qui n'en est pas une !

A GIPA 2011 (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) Cette indemnité est destinée à compenser les pertes de pouvoir d'achat constatées du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010 (période de référence).

Les bénéficiaires

Les agents dont le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation sur cette période et situés dans les catégories suivantes :

S'agissant des fonctionnaires, les catégories A, B et C dont l'indice sommital est inférieur ou égal au hors échelle B (INM 1058) pendant au moins 3 ans sur la période de référence.

S'agissant des contractuels, leur base de rémunération doit être inférieure ou égale au hors échelle B (INM 1058) et ils doivent avoir été employés par le même employeur public de manière continue sur la période de référence.

Les exclus : les cadres A rémunérés sur la base d'un indice détenu au titre d'un emploi fonctionnel (IVS – Chargés de mission de l'ex MEL, CSC, CSTP et CBCM), les agents « Berkani » de droit privé, les agents ayant subi une sanction disciplinaire ayant entraîné une baisse du traitement, certains contractuels.

Modalités pratiques

L'administration établit une comparaison entre la progression indiciaire de l'agent et l'inflation.

Si le traitement de l'agent a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat constatée est versé à l'agent.

Elle sera payée aux bénéficiaires avec la paye de novembre 2011.

Commentaires FO

Le gouvernement a fait le choix avec la GIPA d'une gestion individualisée des rémunérations et d'un refus d'augmentation générale des salaires.

C'est une manière de considérer que le GVT (Glissement Vieillesse Technique que nous appelons déroulement de carrière) constitue aujourd'hui notre seule source d'augmentation de salaire.

Ce n'est pas acceptable !



Quand FO. mobilise des intellectuels

La Confédération Force Ouvrière vient d'innover en lançant une nouvelle revue théorique, dénommée Forum. D'une parution trimestrielle, son approche est pluridisciplinaire. La thématique de son premier numéro s'intitule "Où va le service public ?"



Vous êtes intéressé(e) ? Rien de plus facile. Vous pouvez vous y abonner ou la télécharger gratuitement sur le site de la revue : <http://www.revueforum.fr/>

Le Monde, journal peu suspect de sympathie particulière pour FO, a publié dans son édition datée des 16 et 17 octobre 2011, un article élogieux à ce sujet.

